

HANDICAP PSYCHIQUE: QUELLES POSTURES ADOPTER FACE A SES MANIFESTATIONS?

INTERVENANTS

Stéphane DANVIN

Directeur Pôle Professionnel/Apprentissage

Maryline ADAM

Cheffe de service SAVE 68

Sandrine CZERNICHOWSKI

Chargée d'insertion et de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Etudes de situation
- Jeux de rôles
- Partage d'expérience

MODALITES D'EVALUTATION

- Evaluation des acquis des connaissances
- Questionnaire de satisfaction

INFOS PRATIQUES

6 à 15 participants

Durée : 2 jours (14h) Possibilité d'adapter la formation sur 1 jour

Tarif: 1200€ net/jour

+ défraiement

Date : sur demande (15 jours minimum après validation du devis)

Lieu: 17 rue d'Illzach 68100 MULHOUSE ou sur votre site

CONTACT

03 89 46 51 91

formation@sinclair.asso.fr

CONTEXTE

L'évolution des prises en charge médicales, puis la loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11/02/2005, qui reconnait le handicap psychique comme handicap à part entière, pose désormais la question de la vie sociale et des politiques d'insertion des personnes présentant des troubles psychiques.

Cependant les professionnels qui sont confrontés au handicap psychique se retrouvent parfois très démunis ne sachant comment réagir.

OBJECTIFS

- ► Connaître les manifestations des troubles psychiques et leurs conséquences sur la relation à soi et aux autres.
- ► Les appréhender, et limiter les risques pour la personne et pour son environnement.
- ▶ Proposer des réponses adaptées aux personnes concernées par le handicap psychique.

PUBLIC CIBLE

- Travailleurs sociaux,
- Intervenants à domicile,
- Collectifs de travail,
- Directions des RH,
- Employeurs,
- Administrations et professionnels recevant du public...

PRE-REQUIS/ACCESSIBILITE

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

MODULE 1 - Apports théoriques

- A. Le handicap psychique, c'est quoi?
- Définition du handicap psychique
- Les différentes troubles par lesquels il se manifeste
- Les différentes pathologies.
- **B. Les conséquences** des troubles psychiques pour le malade et pour son entourage.

MODULE 2 - Attitudes et comportements à adopter face aux manifestations du handicap psychique